



Digne-les-Bains, le 17 juillet 2017

**Accès aux massifs forestiers dans les Alpes-de-Haute-Provence  
Appel à la vigilance- Mesures d'interdiction  
zones sud et centre du département**

Le niveau de danger météo feu de forêt va passer demain **mardi 18 juillet 2017 en risque très sévère dans trois des six zones météorologiques du département**, (voir carte mise à jour quotidiennement sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence <http://alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>).

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que dans la zone concernée, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que toute autre forme de circulation (randonnée, ballade en VTT...) sont **fortement déconseillés**.

En outre, l'apport ou l'usage de tout appareil, machine, engin pouvant être à l'origine d'un départ de feu (tronçonneuse ou débroussailleuse par exemple) est **interdit**.

La situation étant susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques, ces mesures pourront éventuellement être durcies ou, au contraire, assouplies. **Il est donc fortement recommandé aux habitants et aux touristes du département de se tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation en consultant le site internet de la Préfecture cité ci-dessus ainsi que le compte Twitter @Prefet04.**